

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1885—1886



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1885

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1885 et finira le 22 mars 1886.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 1^{er} au 8 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1885 au 4 janvier 1886.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1886 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grade.

Le Bureau pour l'année 1885-1886 est composé de :

MM. Alex.-J. MARTIN, *Recteur.*

P. VAUCHER, *Vice-Recteur.*

C. SORET, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

X..., Doyen de la Faculté des Lettres.

JOUSSERANDOT, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

H. GOSSE, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME

UNIVERSITAIRE

1885-1886

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur MULLER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des Probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Météorologie et Géographie physique*¹. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. —

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire de Physique. — Le même Professeur. — S'adresser à l'Assistant.

Physique médicale. — M. le Professeur L. SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Propriétés générales. Acoustique. Electricité. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle théorique. — M. le Professeur Raoul PICTET. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle pratique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie. — Le même Professeur.

Minéralogie. — M. le Professeur Ch. SORET. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine.

Toxicologie. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Falsifications des substances alimentaires. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même Professeur. — S'adresser aux Assistants.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Microscopie. Drogues et médicaments. Falsifications. — Six heures par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Physique végétale. — Deux heures par semaine.

Anatomie comparée. — M. le Professeur VOGT. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée. — Tous les jours. — S'adresser à M. le Dr YUNG, Assistant.

Morphologie générale. — M. le Professeur H. FOL. — Zoologie médicale, avec un résumé de l'histoire naturelle des microbes. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques de zoologie médicale ou d'anatomie microscopique. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Morphologie. — Tous les jours sauf le samedi. — S'adresser au Professeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. — Anthropologie. Application de la théorie de Darwin à l'homme. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chimie théorique. — M. Ph. GUYE, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. — M. F. PFAFF, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie organique. — M. Amé PICTET, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie industrielle. — M. R. BOURCART, Docteur ès sciences. — La teinture, le blanchiment et l'impression des fibres textiles. — Deux heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — M. Ch. GALOPIN, Docteur ès sciences. — Exercices sur diverses parties des mathématiques élémentaires. — Une heure par semaine.

Calcul approximatif. — Le même. — Deux heures par semaine.

Mathématiques. — M. L. LEBoulLEUX, Licencié ès sciences. — 1° Les déterminants, les discriminants et les invariants. — 2° Exercices sur le calcul infinitésimal. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*¹. — Le même Professeur. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

Physique industrielle théorique. — M. le Professeur Raoul PICTET. — La chaleur et ses applications. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle pratique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique inorganique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Suite du cours d'hiver. — Six heures par semaine.

Paléontologie. — M. le Professeur VOGT. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

Morphologie. — M. le Professeur FOL. — Embryogénie et tératologie humaines. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques d'Embryogénie dans le laboratoire de Morphologie. — Quatre heures par semaine. S'adresser au Professeur.

Travaux de laboratoire. — Tous les jours.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de Botanique. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et Classification botanique*¹. — M. le Professeur MULLER. — Cinq heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. — Etude des mœurs des animaux dans leurs relations avec la théorie de Darwin. — Evolution de l'instinct et de l'intelligence. — Une heure par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chimie théorique. — M. Ph. GUYE, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. — M. F. PFAFF, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie organique. — M. Amé PICTET, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Mathématiques. — M. Ch. GALOPIN, Docteur ès sciences. — Exercices et applications des mathématiques supérieures. — Deux heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

¹ Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

Faculté des Lettres

M. le Professeur X..., doyen.
M. le Professeur P. VAUCHER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation d'auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Cicéron, *Orator*. Juvénal, *Satires*. Virgile, *Fragments des Géorgiques*. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Le genre historique. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Sophocle, *OEdipe Roi*. Platon, *République*, liv. I et X. — Quatre heures par semaine.

Exercices philologiques. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Histoire des prosateurs grecs d'Hérodote à Démosthènes. — Une heure par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUBERT. — Moyen âge et Renaissance. — Quatre heures par semaine.

Lectures et exercices littéraires. — Le même Professeur. — Une heure par semaine (à partir du mois de décembre).

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — *Geschichte der deutschen Literatur von den ältesten Zeiten bis zum XV. Jahrhundert, mit besonderer Berücksichtigung der Literatur der deutschen Schweiz* (en allemand). — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Résumé de la grammaire du moyen haut-allemand. Lecture de poésies lyriques du XII^{me} et du XIII^{me} siècle (principalement des *Minnesinger* suisses). — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. X. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Linguistique générale. Rapports de la linguistique avec les sciences historiques. Origine du langage. Classification des langues. Alphabet physiologique. Règles de l'étymologie. Théorie des racines. Thèmes et flexions. Particules. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur GOURD. — Quatre heures par semaine.

Philosophie. — Le même Professeur. — Psychologie générale. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe (idiomes littéral et vulgaire ; dialecte algérien). — M. Ed. MONTET, D^r en théologie. — Deux heures par semaine.

Histoire de la littérature arabe. — Le même. — Une heure par semaine.

Théorie de l'accentuation grecque. — M. H. COURVOISIER, Licencié ès lettres. — Une heure par semaine.

Langue française. — M. G. KARSTEN, D^r en philosophie. — Les plus anciens monuments de la langue française. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'étude historique des langues germaniques. — Le même. — Le gothique. Grammaire et interprétation. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. R. HARVEY, D^r en philosophie. — Shakespeare, *Coriolan* (édition Bowdler). Interprétation en français, explication grammaticale et littéraire, et lecture dramatique en anglais de la pièce. — Deux heures par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. F. PARIS, Professeur au Gymnase. — Deux heures par semaine.

Archéologie de l'Art. — M. A. WAGNON, D^r en philosophie. — Une heure par semaine.

Philosophie. — M. Th. FLOURNOY, D^r en médecine. — La philosophie de Kant. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — M. Chr. VOGEL, D^r en philosophie. — Discussions pédagogiques. — Deux heures par semaine.

Sténographie. — M. Th. MÜLLER, Licencié ès lettres. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie orientale depuis le commencement du XIX^{me} siècle jusqu'à nos jours (découvertes et applications). — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Les révolutions de 1848 et le second Empire français. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même Professeur. — Formation et développement de la Confédération suisse. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. X. — Première partie : Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Religions sémitiques. — Deux heures par semaine.

Étude des systèmes sociaux. — M. G. FAVON. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Économie politique. — M. BOVET-BOLENS. — Deux heures par semaine.

Économie politique (partie théorique), — M. F. WIEDE, D^r en économie politique. — Une heure par semaine.

Sociologie. — M. L. WUARIN, Licencié ès lettres. — Étude des principaux systèmes de sociologie. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation d'auteurs latins. — M. le Professeur A. ULTRAMARE. — Sénèque, *De ira*. Horace, Epîtres. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — La poésie didactique. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Hérodote, livre VIII. Aristophane, les Grenouilles. Pindare, Odes choisies. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XVII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Lectures et exercices littéraires. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. X. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Application de la linguistique à l'étude de la mythologie comparée. Mythologie des tragiques grecs. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le Professeur GOURD. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Philosophie. — Le même Professeur. — Psychologie spéciale. — Deux heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — I. Philosophie de l'Art dans l'Inde ancienne et la Grèce. II. La Renaissance en Italie, en Espagne et dans les Pays-Bas. — Trois heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. Ed. MONTET, D^r en théologie. — Deux heures par semaine.

Histoire de la littérature arabe. — Le même. — Une heure par semaine.

Introduction à l'étude historique des langues germaniques. — M. G. KARSTEN, D^r en philosophie. — L'anglo-saxon. Grammaire et interprétation. — Deux heures par semaine.

Le dialecte anglo-normand. — Le même. — Deux heures par semaine.

Physiologie des sons. — Le même. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Chr. VOGEL, D^r en phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Historiens et commentateurs arabes du VIII^{me} au XIII^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — La Réformation au temps de Calvin et la contre-révolution catholique du XVI^{me} siècle. — Trois heures par semaine.

Histoire contemporaine. — Le même Professeur. — M. de Cavour et la fondation du royaume d'Italie. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. X. — Première partie : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Civilisation. — M. le Professeur JAQUEMOT. — Quatre heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

Economie politique (partie pratique). — M. F. WIEDE, D^r en économie politique. — Une heure par semaine.



Faculté de Droit

M. le Professeur JOUSSERANDOT, doyen.

M. le Professeur H. BROCHER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

1^{re} ANNÉE.

Philosophie, Encyclopédie, Histoire générale et Institutions du Droit dans l'antiquité. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. X. — Quatre heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Sociétés civiles et commerciales. — Gage, Commission, Transport. — Législation sur les chemins de fer. — Droit fédéral se rapportant aux mêmes sujets. — Trois heures par semaine.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Commentaire de l'Édit perpétuel : Juridiction et Procédure. — Jugements (1^{re} partie). — Droits réels. — Droits des obligations. — Droit de famille. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

Droit international public. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Alfred MARTIN. — Code civil, Livre I et II. — Livre III : Successions, Donations et Testaments. — Contrat de mariage. — Droit fédéral se rapportant aux sujets traités. — Cinq heures par semaine.

Droit pénal et Procédure pénale. — M. Alfred GAUTIER, Professeur suppléant. — Quatre heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Assurances-Droit de change. — M. REHFOUS, D^r en Droit. — Une heure par semaine.

Code fédéral des Obligations. — M. GANS, Licencié en Droit. — Une heure par semaine.

Répétitions de Droit commercial. — M. Charles VOGT, Licencié en Droit. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. WIEDE, D^r en économie politique. — Une heure par semaine.

Droit public. — Le même. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. BOVET-BOLENS. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

1^{re} ANNÉE.

Histoire générale et Institutions du Droit dans les temps mo-

dernes. — M. le Professeur Henri BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire du Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. X. — Suite et fin du cours d'hiver. Quatre heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit international privé. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Alfred MARTIN. — Suite et fin du cours d'hiver. — Cinq heures par semaine.

Droit pénal et Procédure pénale. — M. Alfred GAUTIER, Professeur suppléant. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

1^{re}, 2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Diction. — M. Alphonse SCHELER. — Théorie de l'art de dire et de parler. — Exercices pratiques. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS.

Faillite (Droit international, Droit fédéral). — M. REHFOUS, Docteur en droit. — Deux heures par semaine.

Code fédéral des obligations. — M. GANS, Licencié en Droit. Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Répétitions de Droit commercial. — M. Charles VOGT, Licencié en Droit. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. F. WIEDE, D^r en économie politique. — Une heure par semaine.

Droit international public. — Le même. — Une heure par semaine.



Faculté de Théologie

M. le Professeur Hugues OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Interprétation de l'Évangile de saint Jean. — Histoire du texte du Nouveau Testament. Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Épître de saint Jacques, etc. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — L'action du Christianisme sur l'individu. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Définitions et principes généraux. Les vrais biens. Devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes. Les Vertus. Développement de la vie chrétienne. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur X. — Le Livre des Psaumes (Ps. I à XLII). — Trois heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. Histoire du texte et des instruments critiques. — Une heure par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire hébraïque. — Interprétation philologique de Genèse XVI à XVIII. — Trois heures par semaine.

Théologie historique. — M. le Professeur CHANTRE. — Histoire

du Christianisme et de l'Église pendant les trois premiers siècles. — Quatre heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un Jury de la Faculté.

PRIVAT-DOCENT

Chant religieux. — M. le Pasteur H. ROEHRICH. — Exercices pratiques. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Histoire du Canon du Nouveau Testament. — Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite du cours d'hiver : l'action du Christianisme sur la société. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Questions de morale théorique. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur X. — Quelques-uns des Petits Prophètes. — Trois heures par semaine.

Archéologie biblique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Interprétation philologique des Ps. XLII à L. — Trois heures par semaine.

Théologie historique. — M. le Professeur CHANTRE. — Histoire du Christianisme et de l'Église, de Constantin à Grégoire-le-Grand.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un Jury de la Faculté.

PRIVAT-DOCENT

Chant religieux. — M. le Pasteur H. ROEHRICH. — Exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Faculté de Médecine

M. le Professeur H.-J. GOSSE, doyen.
M. le Professeur LASKOWSKI, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Splanchnologie. Appareil de la digestion et de la respiration. Appareils de la vision et de l'audition. Organes génito-urinaires. — Six heures par semaine. — Conférences et exercices pratiques de dissection tous les jours.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'Autopsies et de Démonstrations pathologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Histologie normale. — M. le Dr ÉTERNOD. — Histologie générale des tissus. — Deux heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. 2^{me} partie: partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie de la nutrition, digestion, absorption, respiration. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies du foie, des reins, de l'estomac et des intestins. Maladies des poumons et du cœur. — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Pathologie générale chirurgicale. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Neuf heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Neuf heures par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'Accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de Gynécologie. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. M. le professeur PREVOST. — Art de formuler. Modificateurs neuro-musculaires. Modificateurs des sécrétions et des excréctions. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Drogues simples et médicaments composés. Remèdes nouveaux, leur valeur et leur emploi. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — Le même Professeur. (Voir Faculté des Sciences.)

Psychiatrie. — M. le Professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Poli-clinique. — M. le Professeur VULLETT. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique et pratique d'exploration et de diagnostic gynécologique (cours libre). — Le même. — Deux heures par semaine.

Cours de gynécologie opératoire sur le cadavre. — M. le Dr JENTZER. — Deux heures par semaine.

Répertoire d'Accouchements (cours libre). — Le même. — Trois heures par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le Dr Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Répertoire de Chirurgie (cours libre). — Le même. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le Dr H. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Ophthalmologie. — M. le Dr BARDE. — Cours d'ophtalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique ophtalmologique. — Une heure par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le Dr HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique et Polyclinique ophtalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Electrothérapie. — M. le Dr LADAME. — Une heure par semaine.

Maladies de la moelle épinière. — Le même. — Une heure par semaine.

Maladies des voies urinaires. — M. le Dr Ed. MARTIN. — Deux heures par semaine.

Répertoire sur les affections du cœur et de l'aorte. — M. le Dr REVERCHON. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique, médico-chirurgicale. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même Professeur. — Six heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Histologie normale. — M. le Dr ÉTERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'histologie normale. — Le même. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. 1^{re} partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie de la circulation. Sécrétions. Chaleur animale. Physiologie générale des nerfs. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies de la peau. — Deux heures par semaine.

Cours pratique sur les maladies de l'enfance (cours libre). — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Neuf heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Neuf heures par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs de la circulation, de la température animale et de la nutrition. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le Professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Cours de gynécologie opératoire sur le cadavre. — M. le Dr JENTZER. — Deux heures par semaine.

Répertoire d'accouchements (cours libre). — Le même. — Trois heures par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chi-

rurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de chirurgie (cours libre). — Le même. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le D^r H. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Clinique ophthalmologique. — M. le D^r BARDE. — Une heure par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique et polyclinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Électrothérapie. — M. le D^r LADAME. — Une heure par semaine.

Maladies de l'encéphale (Introduction à la psychiatrie). — Le même. — Une heure par semaine.

Maladies des voies urinaires. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Deux heures par semaine.

Répétitoire sur les affections du rein. — M. le D^r REVERCHON. — Deux heures par semaine.

Physiologie pathologique des reins. — M. le D^r P. BINET. — Deux heures par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et assistants de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures (en cas de très mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain).

Le *Cabinet de Physique et de Mécanique*, moyennant l'autorisation du Professeur de Physique expérimentale.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie et de Géologie), moyennant l'autorisation du Professeur de Zoologie.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin.

Les élèves travaillant dans le Laboratoire de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

Sont accessibles, en outre, aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, et, à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Des étudiants et des assistants.

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les candidats à l'immatriculation doivent déposer leurs titres au Bureau. Ces titres sont soumis au contrôle et à l'approbation du Doyen de la Faculté. La date de l'immatriculation est indiquée sur le livret. Des certificats d'immatriculation et des certificats d'inscription sont délivrés par le Recteur à l'étudiant qui les demande.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre.

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour chaque heure de cours par semaine.

Un livret d'étude est remis aux étudiants et aux assistants. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les Professeurs ou Privat-docents dont l'étudiant ou l'assistant suit les cours.

Des examens.

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département (Loi, article 142).

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Au commencement de chaque semestre ont lieu les examens d'admission; au commencement et à la fin de l'année universitaire, les examens de grades; à la fin de l'année universitaire, les examens annuels, obligatoires ou facultatifs (Loi, article 144) et ceux de la Section de philosophie (Loi, article 122).

Dans le seul cas où les examens annuels ne seraient pas admis, les étudiants peuvent se présenter pour les subir de nouveau au commencement du semestre d'hiver.

Sont estimés dans leur ensemble et d'après la moyenne des chiffres obtenus sur les différentes parties: les examens d'admission et de graduation, les examens annuels obligatoires des Facultés de Droit et de Théologie et de la Section de Philosophie, les examens facultatifs des Facultés des Sciences et des Lettres, s'ils comprennent quatre parties au moins.

En dehors de ces conditions, chaque examen est apprécié isolément.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté une semaine au moins avant le jour fixé pour l'examen.

Les examens pour le Doctorat ont lieu, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

Dispositions financières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

Toute demande en exemption de ces rétributions doit être adressée au Département par la famille du postulant, et si celui-ci est étranger à Genève, légalisée par les autorités de son pays.

Les candidats au doctorat dans les cinq Facultés, ainsi qu'à la licence et au baccalauréat en théologie, sont tenus de déposer, avant les épreuves, cent cinquante exemplaires de leur dissertation imprimée.

Les droits de graduation sont fixés comme suit:

Pour le grade de bachelier 30 francs;

Pour le grade de licencié 80 francs;

Pour le grade de docteur 100 francs.

Pour le doctorat en médecine voir les articles 73, 74, 75 et 78 du Règlement.

Les candidats doivent payer ces droits en mains du Secrétaire-Caissier en s'inscrivant pour l'examen. En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée leur est rendue.

Conditions d'admission.

a. Sciences et lettres.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres.

- 1° Les bacheliers ès lettres;
- 2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase avec des certificats d'études (Loi, article 110);
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes;
- 4° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.
- 5° Exceptionnellement, avec l'approbation du Bureau, les personnes qui, à défaut de certificats de maturité ou titres équivalents, subissent un examen satisfaisant sur les matières suivantes : 1. Littérature; — 2. Histoire générale; — 3. Philosophie; — 4. Géographie physique; — 5. Mathématiques élémentaires; — 6. Éléments des sciences naturelles; — 7. Éléments de physique et de chimie.

Cet examen ne peut être scindé; il est présidé par le Doyen de la Faculté des Lettres.

b. Droit et Théologie.

ART. 28. Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

- 1° Les étudiants qui sortent de la Section de Philosophie et dont les examens ont été déclarés admissibles (Loi, art. 122).
- 2° Les personnes qui, justifiant d'études faites en Suisse ou à l'étranger, subissent d'une manière satisfaisante un examen d'admission composé d'épreuves équivalentes à celles du second examen annuel de la Section de Philosophie.
- 3° Les licenciés ès lettres, les licenciés ès sciences sociales et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.
- 4° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

5° Exceptionnellement, les personnes ayant obtenu en Suisse ou à l'étranger le baccalauréat ès lettres ou un certificat de maturité, et que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions ci-dessus indiquées.

De plus, pour être admis dans la Faculté de Théologie, les étudiants doivent justifier de la connaissance de la langue hébraïque.

c. Médecine.

ART. 31. Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

- 1° Les élèves sortis de la Section classique du Gymnase de Genève avec des certificats d'études.
- 2° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral sur le champ d'études de la Section classique du Gymnase. Cet examen est présidé par le Doyen de la Faculté des Lettres.
- 3° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 4° Les étudiants qui sortent de la Section de Philosophie et dont les examens ont été déclarés admissibles.
- 5° Les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.
- 6° Les personnes qui, par des diplômes ou des certificats, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

ART. 32. En outre, les personnes qui fournissent la preuve qu'elles ont étudié durant une année au moins, comme étudiants réguliers dans la Faculté de Médecine d'une autre Université, peuvent être immatriculées dans la Faculté de Médecine. Toutefois, cette inscription ne leur donne pas le droit de postuler des grades, si elles ne satisfont pas aux conditions prescrites dans l'art. 21.

Sauf autorisation spéciale du Professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études régulières.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. CARTERET, Ant., Conseiller d'État, *président*.
 PATRU, Et., anc. Conseiller d'État.
 MARTIN, Alex., prof., *trésorier*.
 OLTRAMARE, Hugues, prof.
 WARTMANN, E., prof.
 DUVILLARD, Joseph, directeur du Gymnase.
 VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

PRIX UNIVERSITAIRES

Ces prix seront délivrés dans la séance de rentrée de l'Université après les vacances de Noël, au commencement de janvier 1887.

NB. Pour les prix correspondants qui seront distribués en janvier 1886, voir le Programme des cours de l'année 1884-1885.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (soit depuis le mois de juin 1879 inclusivement).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1885.

PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Faculté des Sciences décernera, s'il y a lieu, des récompenses dont la valeur ne pourra excéder *cent francs*, pour des travaux ayant trait aux sciences physiques et naturelles.

Sont admis à concourir les étudiants qui ont été immatriculés dans la Faculté dans l'année 1884-85, et les assistants qui ont suivi au moins trois cours de sciences pendant cette année.

Les manuscrits doivent être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1885.

FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

1. Prix de Philosophie (dit prix Humbert).

L'Université décernera un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La philosophie de M. Taine.

2. Prix d'Histoire (dit prix Ador).

L'Université décernera un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire nationale, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX HUMBERT ET ADOR

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

- 1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1886.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, le 11 mai 1887, un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie ou d'histoire de la philosophie, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir les citoyens suisses, âgés de moins de 30 ans, qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre 25 exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés à M. le Doyen de la Faculté des Lettres avant le 31 décembre 1886.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera un prix de Littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui auront achevé en juillet 1886 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1886.

PRIX DE PHILOSOPHIE SOCIALE

(Offert par M. de Stolipine.)

L'Université décernera un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Examen critique de la thèse d'Auguste Comte : que les lois des phénomènes de la nature sont applicables aux phénomènes sociaux¹.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ART. 1^{er}. Aucune condition touchant l'âge ou la nationalité n'est imposée aux concurrents. Peut concourir qui veut.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être en langue française.

ART. 3. Ces mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de

¹ S'adresser, pour le programme détaillé, à M. le secrétaire-caissier de l'Université.

l'auteur. — Ils devront être envoyés au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1887.

ART. 4. Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DE DROIT PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents* francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre 1886.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des pasteurs avec l'aide de donateurs.

a) PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix de douze cents francs.

Question proposée :

Étude historique et critique sur l'enseignement théologique de la morale dans les Églises réformées de la France et de la Suisse française au XVII^{me} et au XVIII^{me} siècle.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 septembre 1886. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

b) CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question deux cents francs.

1. Monographie sur la *Διδαχή τῶν δώδεκα Ἀποστόλων*.
2. La notion des sacrifices chez le peuple d'Israël.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 7 septembre 1886. Les prix seront adjugés, s'il y a lieu, le dernier vendredi d'octobre.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Ce prix, d'une valeur de mille francs, sera décerné au commencement de janvier 1887 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir : 1^o les Docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus¹; 2^o les Étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève; 3^o les Médecins patentés en Suisse depuis trois ans au plus¹.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le 31 octobre 1886 au Doyen de la Faculté de Médecine qui les soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante, si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

A.-J. MARTIN, *Recteur*.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1885-1886.
Genève, le 13 juillet 1885.

*Le Conseiller d'État chargé du Département
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

¹ A partir de la publication du présent programme.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Barde, Corraterie, 6, Genève.
 Bourcart, R., La Boissière.
 Bovet-Bolens, chemin Dancet.
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9, Genève.
 Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 8, Genève.
 Chantre, A., Montbrillant, 3, Genève.
 Cordès, rue Bellot, 12, Genève.
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
 Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12.
 D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
 Dunant, Beauregard, 4, Genève.
 Éternod, Grands-Philosophes, 6, Plainpalais.
 Favon, Georges, rue du Rhône, 52, Genève.
 Flournoy, Th., Florissant.
 Fol, Hermann, rue Bellot, 2, Genève.
 Galopin, Ch., Corraterie, 6, Genève.
 Gans, H., rue Centrale, 2.
 Gautier, Alfred, rue Senebier, 10.
 Gentet, Molard, 4, Genève.
 Giraud-Teulon, rue de l'Observatoire, 15, Genève.

- MM. Gosse, rue des Chaudronniers, 5, Genève.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 19, Genève.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 17, Genève.
 Guye, Ph., rue de l'Observatoire, 15, Genève.
 Haltenhoff, Corraterie, 20, Genève.
 Harvey, rue des Chanoines, 10, Genève.
 Humbert, Ed., square de Contamines, 8, Eaux-Vives.
 Jaquemot, L., boulevard des Philosophes, 34.
 Jentzer, Corraterie, 22, Genève.
 Jousserandot, rue Pierre-Fatio, 15, Genève.
 Julliard, G., boulevard du Théâtre, 2, Genève.
 Karsten, G., Villereuse, 13.
 Krauss, route de Carouge, 36, Plainpalais.
 Ladame, rue du Mont-Blanc, 10, Genève.
 Laskowski, S., boulevard des Philosophes, 40.
 Leboulleux, rue du Cloître, Genève.
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Alfred, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, La Colline, r. de Malagnou, Eaux-Vives.
 Monnier, Denis, rue des Grottes, 28, Genève.
 Montet, E., avenue de la Servette, 23, Genève.
 Müller, boulevard des Philosophes, 8, Genève.
 Muller, Th., Quai des Bergues, 7.
 Nicole, rue de Candolle, 16, Genève.
 Olivet, M., maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Oltramare, André, chemin Vignier, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, Hugues, place Bourg-de-Four, 24, Genève.
 Oltramare, H., Dr, rue de la Corraterie, 11, Genève.
 Paris, rue de Candolle, 13, Genève.
 Pfaff, F., rue de la Grenade, 2, Pâquis.
 Pictet, Amé, rue de l'Observatoire, Genève.
 Pictet, Raoul, Terrasse St-Victor, Genève.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
 Rehfous, Louis, rue du Rhône, 112, Genève.
 Reverchon, Bourg-de-Four.
 Reverdin, J.-L., place du Lac, 1, Genève.
 Reverdin, Aug., Corraterie, 24, Genève.
 Revilliod, rue du Mont-de-Sion, 14, Genève.
 Ritter, Eugène, Mont-de-Sion, 4, Genève.

MM. Scheler, A., avenue Favre, 10, chemin des Chênes.
 Schiff, chemin de la Tour, 16, Plainpalais.
 Soret, Louis, rue Beauregard, 2, Genève.
 Soret, Charles, rue Beauregard, 6, Genève.
 Strœhlin, Champel.
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève.
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Vogt, Ch., chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Wagnon, A., rue Gevray, 11, Genève.
 Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.
 Wertheimer, rue Neuve St-Léger, 8, Genève.
 Wiede, F., hôtel Beau-Rivage, Nyon.
 Wuarin, L., rue Beauregard, 8, Genève.
 Yung, Émile, rue des Allemands, 9, Genève.
 Zahn, Grands-Philosophes, Plainpalais.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Lugon, J., chemin des Tranchées, 1, Plainpalais.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre; de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

